



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2024



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge, tenue le 24 avril 2024 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants : Mme Blanche Boivin et MM. Pierre Alexandre Morin, Alain Otto, Claude Paradis et Gilbert Therrien.

Les conseillers Sébastien Bazinet et Pierre Alexandre Morin sont absents.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Martine Vézina, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe par intérim, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont aussi présentes.

La directrice urbanisme, environnement et développement économique, Mme Carine Lachapelle, et la directrice loisirs, culture et communications, Mme Marlène Paquin, sont également présentes.

Cette séance est enregistrée et également disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 31. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

147/24-04-2024

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe par intérim, à savoir :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2024-490 relatif à un programme d'aide en revitalisation et à l'amélioration commerciale



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2024

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Remplacement de ponceaux sur les chemins Laliberté et de la Rivière Nord – Demande d'autorisation ministérielle – Mandat professionnel

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Camping Sainte-Véronique – Signature d'un acte de cession de rang hypothécaire

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Aucun sujet n'est présenté

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Aucun sujet n'est présenté

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Aucun sujet n'est présenté

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

- 9.1 Aucun sujet n'est présenté

10. DIVERS

- 10.1 Aucun sujet n'est présenté

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de l'unanimité des membres du conseil s'ils sont tous présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

1.5 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire et les membres de l'administration présents répondent aux questions adressées.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-490 RELATIF À UN PROGRAMME D'AIDE EN REVITALISATION ET À L'AMÉLIORATION COMMERCIALE

Le conseiller Alain Otto donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2024-490 relatif à un programme d'aide en revitalisation et à l'amélioration commerciale.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Alain Otto dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.



No de résolution
ou annotation

148/24-04-2024

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2024

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 REPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LES CHEMINS LALIBERTÉ ET DE LA RIVIÈRE NORD – DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE - MANDAT PROFESSIONNEL

CONSIDÉRANT les travaux de redressement projetés sur certains chemins de la Ville, soit les chemins Laliberté et de la Rivière Nord;

CONSIDÉRANT que des ponceaux doivent y être remplacés;

CONSIDÉRANT qu'une étude écologique et des demandes d'autorisations ministérielles sont nécessaires préalablement à la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gilbert Therrien

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

D'octroyer un mandat à la firme Équipe Laurence inc. pour la réalisation d'une étude écologique et l'obtention des autorisations ministérielles requises en lien avec le remplacement de ponceaux sur le chemin Laliberté et de la Rivière Nord conformément à leur offre de services du 28 mars 2024 d'un montant de 16 000 \$, incluant les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le budget de la Ville.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution et qu'il soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

149/24-04-2024

5.1 CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE – SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION DE RANG HYPOTHÉCAIRE

CONSIDÉRANT l'acte de vente intervenu entre 9441-9777 Québec inc. et la Ville de Rivière-Rouge le 11 mars 2022 concernant les lots 6 453 084, 6 453 086 et 6 453 088 du cadastre du Québec, circonscription de Labelle, concernant le Camping Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT que cet acte comprend notamment une cession de rang hypothécaire en lien avec l'hypothèque détenue par la Ville pour garantir la balance de vente;

CONSIDÉRANT l'acte de vente intervenu entre 9441-9777 Québec inc. et la Ville de Rivière-Rouge le ou vers le 3 avril 2024 concernant le lot 6 552 283 du cadastre du Québec, anciennement une portion de l'emprise du chemin du Tour-du-Lac-Tibériade;

CONSIDÉRANT la signature d'un acte de consentement à modification cadastrale le ou vers le 3 avril 2024 entre la Ville de Rivière-Rouge et 9441-9777 Québec inc. visant à renuméroter le lot 6 453 084 en deux nouveaux lots, soit les lots 6 614 064 et 6 552 416 du cadastre du Québec, la Ville conservant contre ces nouveaux lots toutes les hypothèques qu'elle détenait notamment contre le lot 6 453 084;

CONSIDÉRANT que lesdites opérations cadastrales ont été réalisées;

CONSIDÉRANT le projet d'implantation de chalets sur le lot 6 552 416, pour lequel 9441-9777 Québec inc. sollicite de nouveaux emprunts en contrepartie de quoi les prêteurs exigent des garanties de 1^{er} rang sur ledit lot;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2024

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

D'autoriser la signature d'un acte de cession de rang hypothécaire entre la Ville de Rivière-Rouge et 9441-9777 Québec inc. concernant le lot 6 552 416 du cadastre du Québec, substantiellement conforme au projet d'acte soumis à la considération du conseil.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier, incluant notamment l'acte de cession de rang hypothécaire.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Blanche Boivin, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 18 h 46.

Denis Lacasse
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale
adjointe par intérim

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire